EXTRAIT DU REGISTRE DES DELI

Séance du 29 juin 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023 Publié le

ID: 058-265801944-20230629-DEL2906202310-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal: 7 Procuration: 4

Présents (8):

Martine MAZOYER, Vice-Présidente Philippe CORDIER, Adjoint au Maire Hervé BARSSE, Conseiller Municipal François DIOT, Conseiller Municipal Jacqueline PASIN, Administratrice Nathalie GEMZA, Administratrice Roger CLAY, Administrateur Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (5):

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER Myrianne BERTRAND, Conseillère Municipale - procuration à Hervé BARSSE Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN Jean-Jacques MARAND, Administrateur

DEL25062023-10

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Exposé,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après, "loi Informatique et Libertés") et le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi Informatique et Libertés;

Vu le règlement général 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD);

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération DEL24022020-03 du CCAS de Nevers relative à la mise à disposition entre la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et le CCAS du Délégué à la Protection des Données ;

Considérant que dans le cadre de sa mise en conformité à la règlementation relative à la protection des données, les services du CCAS et le Délégué à la Protection des Données réalisent des analyses d'impact relatives à la protection des données, outils indispensables au vu des données collectées par le CCAS de par ses missions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à valider et à signer les analyses d'impact relatives à la protection des données réalisées au sein du CCAS, ainsi que tout document en lien avec la mise en conformité avec la règlementation relative à la protection des données.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

La Vice-Présidente, Martine MAZOVER